



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 30 mars 2021 – N° 42/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2022

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : aperiodique

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE) et Direction interrégionale La Réunion-Mayotte

Au cours de sa réunion du 25 mars 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2022.

L'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles 2022 est la reconduction des piliers 2 et 3 de l'enquête auprès des entreprises de Mayotte de 2016. Cette dernière a été reconnue d'intérêt général et obligatoire et portait le visa n°2016A900RG.

L'enquête a pour objectif de compléter, tous les 5-6 ans, l'enquête annuelle sur les entreprises formelles afin de mesurer les principales grandeurs économiques agrégées concernant les entreprises informelles pour alimenter la construction des comptes régionaux de Mayotte et de connaître et observer les évolutions de cette part importante du tissu économique mahorais. Ainsi, deux tiers des entreprises mahoraises sont informelles, c'est à dire inconnues de l'administration fiscale. Elles contribuent environ à 9 % de la valeur ajoutée générée par l'ensemble des entreprises mahoraises non agricoles et non financières, contre seulement environ 1 % de la valeur ajoutée pour l'informel au niveau national.

La demande émane de la direction interrégionale La Réunion-Mayotte de l'Insee, afin de répondre au mieux au chapitre 18 de l'acquis communautaire sur les statistiques et au règlement européen (CE) N°295/2008 du conseil européen du 11 mars 2008 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, en actualisant les données sur les entreprises informelles, pour compléter les données annuelles sur les entreprises formelles.

Une réunion d'opportunité locale a eu lieu à Mayotte le 9 octobre 2020, en présence de l'AFD, du CSSM (Urssaf à Mayotte), de l'Adie, de la Direccte, de la DRFip, de l'ledom et de la Daaf. Les participants ont émis un avis favorable à l'enquête.

Le questionnaire comporte 6 modules : caractéristiques de l'entreprise ; main d'œuvre ; production ; dépenses et charges ; clients fournisseurs ; équipements, investissement et financement.

L'unité statistique enquêtée est l'entreprise informelle. Une entreprise informelle est repérée *via* un individu qui déclare occuper un emploi à son compte et/ou gagner de l'argent (le cas échéant, en plus de son activité principale) en faisant un petit boulot, en aidant une personne, ou en vendant des produits quelconques, même de manière occasionnelle, pour son propre compte. Cet individu sera préalablement repéré grâce à des questions filtres de l'enquête VQS (Vie quotidienne et santé). Le champ statistique couvert est le champ Esane, c'est-à-dire, de façon simplifiée, les entreprises marchandes, productives hors secteur financier et agricole. Ce champ sera déterminé, post-enquête, en fonction des réponses de l'entreprise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTRouGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr – cnis.fr

L'enquête filtre, VQS (Vie quotidienne et santé) se déroule sur 2 vagues : une première de juillet à décembre 2021 et une deuxième de janvier à mars 2022. La collecte de l'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles est prévue pour avril 2022, en visant si possible plusieurs vagues de septembre 2021 à avril 2022, au fil de l'enquête VQS.

L'enquête se déroule en face à face par interview sur un questionnaire papier. Au préalable, un enquêteur du service de Mayotte aura distribué une lettre avis dans la boîte aux lettres de l'individu éligible ou remis en main propre la lettre avis. Post collecte, le fichier des liasses fiscales sera utilisé pour éliminer les entreprises formelles. Les fichiers Siren et Sirius permettront de contrôler les entreprises qui déclarent un Siret.

L'enquête se déroule suivant deux phases. La première phase consiste à s'appuyer sur l'enquête VQS (Vie quotidienne et santé) afin de repérer des individus éligibles, à l'aide de questions filtres. La seconde phase consiste à enquêter tous les individus éligibles à l'aide du questionnaire de l'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles.

Le plan de sondage de l'enquête est le plan de sondage de l'enquête VQS. Tous les individus éligibles étant interrogés, la pondération finale de l'enquête VQS servira à pondérer les individus (chefs d'entreprises informelles) de l'enquête statistique sur les entreprises mahoraises informelles.

La première publication est prévue pour fin 2022.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête **pour les années de collecte 2021 et 2022**.